CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 3 Juillet 2025

Compte-Rendu

Présents	6	GUIBERTI Frédéric, VANDERMARLIERE Gilles, BALENO Alexandra, BERLIER Gilles, Sébastien FORTIER, Emmanuelle MORANGE
Pouvoir(s)	3	Yves CLAUS a donné pouvoir à Sébastien FORTIER Sophie GADAT a donné pouvoir à Alexandra BALENO Mathilde THIERY a donné pouvoir à Emmanuelle MORANGE
Absent(s)	2	ANTOINE Sarah, BONTRON Thibault,

Approbation du Compte-Rendu du 22 Mai 2025

1- Demande aide financière au département (terre agricole) Parc A 203

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide du Département pour acquérir et conserver des terres agricoles qui représentent un caractère stratégique pour le fonctionnement de l'agriculture.
Il est précisé que l'aide du département à hauteur de 40 % du prix d'acquisition des parcelles est plafonnée à 2 € le m² sous conditions :

- Insertion dans l'acte notarié d'acquisition d'une clause de restriction du droit de disposer précisant l'inconstructibilité des parcelles
- Maintenir les parcelles en zones A ou N du PLU en cas de révision de celui-ci
- Ne jamais s'engager dans une procédure d'aliénation des parcelles
- Mettre en place un bail rural au profit d'agriculteurs locaux (GAEC le Chalet, François NOVEL parcelles A 203) comportant au minimum 3 clauses environnementales adaptées aux exigences des parcelles.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE l'aide financière du Département au titre du Conservatoire des Terres Agricoles et autorise le Maire à effectuer les démarches afférentes,

ACCEPTE Les engagements demandés par le Département au regard de l'aide accordée,

AUTORISE Le Maire à conclure un bail environnemental avec le GAEC LE CHALET – NOVEL François.

2- Nombre de sièges à la Communauté de Communes de la Vallée Verte

Durant la séance du Conseil Communautaire du 23 Juin 2025, et en application de l'article L5211-6-1 VII du CGCT précisant qu'au plus tard le 31 août de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux, il convient de délibérer sur la répartition des sièges pour chaque commune. Ainsi il est proposé aux élus de notre Conseil Municipal de prévoir 2 délégués pour représenter SAXEL au sein de la CCVV.
Jusqu'ici, la commune de Saxel disposait uniquement d'un siège. La répartition tient compte de l'évolution de sa population :

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE	NOMBRE DE DELEGUES ACCORD LOCAL EN 2019
BOEGE	1 938	6
BOGEVE	1 160	3
BURDIGNIN	688	2
HABERE-LULLIN	1091	3
HABERE-POCHE	1484	4
SAINT ANDRE DE BOEGE	594	
VILLARD	960	2
SAXEL	509	
TOTAL		24

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,
VALLIDE cet accord local à 24 membres
AUTORISE le Maire à signer tous les documents administratifs qui interviendront.

3- RD 20 – Installation de panneaux 50 km/h à Challande et au Mt Béné

Afin d'améliorer la sécurité routière sur le RD 20 et en accord avec le Responsable de secteur du Centre des Routes Départementales, Monsieur le Maire propose d'installer 8 panneaux de 50 Km/h sur les secteurs de Challande et du Mont Béné.
Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire,
AUTORISE le Maire à signer tous les documents administratifs qui interviendront.

4- Acquisitions de 11 Parcelles à Chantal RISPAL et sollicitation de l'aide départementale au titre de la conservation des terres agricoles

Madame Chantal RISPAL souhaite vendre 11 parcelles à la commune pour une surface totale de 11 237 m² au prix de 7 105.50 € (voir détail ci-dessous) :

Parcelle	Lieu-dit	Surface m²	Nature	Proposition Tarifaire
A 986	Les Cherires	1 548	Pré	1 548 €
A 992	Les Cherires	1 329	Pré	1 329 €
A 994	Les Cherires	775	Pré	755 €
A 999	Les Cherires	847	Taillis	254.10 €
A 1104	Aux Places	1 362	Taillis avec rejets résineux	681 €
A 1131	Les Chosards	2 157	Jeune sapinière	1 294.20 €
A 1132	Les Chosards	573	Jeune sapinière	343.80 €
A 1225	Bois Golliet	518	Jeune futaie mixte inaccessible	103.60 €
A 1979	Sur Bezet	168	Futaie feuillue claire	75.60 €
A 1980	Sur Bezet	888	Futaie feuillue claire	399.60 €
A 2289	Les Cherires	1 072	Taillis	321.60 €
		11 237 m²	**TOTAL**	**7 105.50 €**

Par la même occasion, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide du Département pour acquérir et conserver les terres agricoles qui représentent un caractère stratégique pour le fonctionnement de l'agriculture.
Il est précisé que l'aide du département à hauteur de 40 % du prix d'acquisition des parcelles est plafonnée à 2 € le m² sous conditions :

- Insertion dans l'acte notarié d'acquisition d'une clause de restriction du droit de disposer précisant l'inconstructibilité des parcelles
- Maintenir les parcelles en zones A ou N du PLU en cas de révision de celui-ci
- Ne jamais s'engager dans une procédure d'aliénation des parcelles
- Mettre en place un bail rural au profit d'un agriculteur local pour les parcelles A 986, A 992, A 994 comportant au minimum 3 clauses environnementales adaptées aux exigences de la parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'acheter les onze parcelles détaillées ci-dessus
DONNE Pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser cette acquisition, aux frais de la commune
SOLLICITE L'aide financière du Département au titre du Conservatoire des Terres Agricoles et autorise le Maire à effectuer les démarches afférentes,
ACCEPTE Les engagements demandés par le Département au regard de l'aide accordée
AUTORISE Le Maire à conclure un bail environnemental avec Mr NOVEL

5- SUBVENTION BADABOUM

Monsieur Le Maire,

- Présente le courrier de l'association Badaboum
- Demande au Conseil Municipal de se prononcer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **DECIDE** d'allouer la subvention suivante :

ASSOCIATIONS	INFORMATIONS	MONTANT
BADABOUM	Projet salle de bain	537.40 €

DIVERS

- Prêt de la salle des fêtes à l'association du Fuzet du 26 au 28 Septembre 2025

Fin de séance 20h45.

Le Maire

Frédéric GUIBERTI

La Secrétaire de Séance

Emmanuelle MORANGE